S.M.G.S.E.
Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL

DEPARTEMENT DU VAR **REPUBLIQUE FRANCAISE**

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice	**14**
Membres présents *(titulaires et suppléants)*	**11**
Membres votants + procurations	**12**
DÉLIBÉRATION N° 2026-028	

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX HUIT JUIN A NEUF HEURES,
se sont réunis en réunion ordinaire au siège du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, S.M.G.S.E. 1849 route du Gargalon,Natura parc– Bâtiment D5-Acanthe à Fréjus (83600), les membres du Comité syndical légalement convoqués le 12 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel et Maire de Théoule-sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Géraldine GRAMARD – Michel BOURDIN - Sylvie BLANC – Jacqueline PEREZ - Olivier CLEUZIOU – Philippe ELIE – Catherine BRIE - Jean CAYRON – Pascale TESSONNEAU - Thierry MONDIÈRE
(Hervé CHIRON - Alain MILLANELLO)

ABSENTS EXCUSÉS :

Charles MARCHAND - Julien AUGIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom :

- **Mireille ANILLO** (Pouvoir donné à **Thierry MONDIERE**)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Jacqueline PEREZ**

…..*…..

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260622-2026-028-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026

<u>OBJET</u> : DEMANDE D'UN SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET GRAND SITE DE FRANCE MASSIF DE L'ESTEREL POUR LA PREMIERE RECONDUCTION DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES AUPRÈS DE LA DREAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes,

VU les compétences exercées par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel en matière de gestion et de valorisation du massif de l'Estérel,

VU la démarche de labellisation Grand Site de France engagée sur le territoire du Massif de l'Estérel,

VU la dotation mise en place annuellement par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du soutien en ingénierie aux démarches Grand Site de France, au travers du renforcement des équipes des gestionnaires, notamment en matière de compétence paysage, ou par le recours à des prestataires extérieurs,

VU le plan de financement prévisionnel,

CONSIDÉRANT :

- Les compétences du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel dans toutes actions en vue de la protection, la valorisation et la préservation du massif de l'Estérel.

EXPOSE :

Depuis 2018, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel conduit la démarche Grand Site de France et a validé son statut de Projet Grand Site de France (PGSF) en 2024. Cette étape institutionnelle souligne la reconnaissance des efforts entrepris pour préserver et valoriser durablement le Grand Site.

L'objet de la présente délibération, est de formuler une demande de soutien financier à hauteur de 10 000 € auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la première reconduction de l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP) de l'Estérel. Cette action s'inscrit dans l'action 35 du programme d'actions de la démarche Grand Site de France.
Cette aide financière permettra de subventionner la réalisation de la première reconduction de l'itinéraire photographique défini dans le cadre de l'OPP de l'Estérel, incluant l'acquisition des droits de reproduction des photographies.

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260622-2026-028-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel,

SOLLICITE un montant de 10 000 € de subvention en section de fonctionnement pour le soutien à la première reconduction de l'Observatoire Photographique des Paysages de l'Estérel,

S'ENGAGE à ce que le dossier soit réexaminé par le Comité syndical en cas de rejet, total ou partiel, de la demande de financement,

S'ENGAGE à financer, une fois l'arrêté attributif de subvention obtenu, la part des dépenses qui ne sera pas couverte, avec la participation des communes et les ressources propres du Syndicat,

S'ENGAGE à mettre en œuvre les actions décrites dans cette demande,

CERTIFIE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,

INSCRIT les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants,

AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'instruction et le dépôt de cette demande de subvention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Le 18 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jacqueline PEREZ

LE PRÉSIDENT

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Georges BOTELLA

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260622-2026-028-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026